

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 16 MAI 2019

**Présents** : Annie BOULAIN, Alain CHASSEUR, Danièle CASTERA, Danielle DEGOS, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Nathalie MARIMPOUY, Thomas PEYRES, Christelle POUYANNÉ, Sophie ROBERT, Pierre VENDRIOS

**Excusé(s)** : Thierry GUILLOT, Josette PREUILHO

**Procurations** : Thierry GUILLOT à Alain CHASSEUR, Josette PREUILHO à Roger LARRODÉ

**Secrétaire de séance** : Christelle POUYANNÉ

En début de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Installation d'un défibrillateur au Mur à gauche

### **1- Approbation compte rendu du 28 mars 2019**

Approuvé à l'unanimité

### **2- Installation d'un défibrillateur au Mur à gauche**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la circulaire reçue en mairie le 18 mars dernier.

En application des décrets n°2018-1186 du 19/12/2018 et n°2018-1259 du 27/12/2018, les communes devront équiper les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives (type X) d'un défibrillateur automatisé externe au plus tard le 01/01/2022.

La commune dispose déjà de deux défibrillateurs (école et mairie) mis à disposition par le Centre de Gestion des Landes dans le cadre d'une convention signée le 29/03/2018 pour un coût annuel de 900 €. Ce tarif comprend la location et la maintenance des appareils.

Il est proposé au conseil municipal de modifier la convention et de rajouter un défibrillateur qui sera installé au mur à gauche pour un coût supplémentaire de 450 € par an.

Approuvé à l'unanimité.

### **3- Compte rendu des commissions**

*Commission fleurissement* : étude en cours pour le réaménagement du parterre qui se trouve derrière l'église.

Monsieur MAYE propose de semer une jachère fleurie sur une partie de son terrain.

*Commission organisation des manifestations* : la fête de la bière aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juin. Elle sera organisée et prise en charge par les brasseurs. Le comité des fêtes s'occupera des repas.

*Commission Culture* :

Fête de la musique le vendredi 21 juin organisée en partenariat avec l'association des parents d'élèves. Les élèves de l'antenne Sud du Conservatoire des Landes viendront jouer dans les jardins de la mairie, la salle de l'Ormeau, la salle de Labadie, la bibliothèque et devant la boulangerie.

### **4- Projet de création d'une résidence seniors : Cession terrain à l'OPH des Landes**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction de cinq logements individuels adaptés aux personnes âgées, rue du Petit Louise à Saint Lon Les Mines, sur la parcelle cadastrée AB n°469. Le permis de construire a été accordé le 29 mars 2019.

La commune est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section AB N°469 d'une surface de 1248 m<sup>2</sup>.

Il convient de céder ladite parcelle à l'OPH des Landes pour un Euro.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,**

**De céder** à l'OPH des Landes à Mont de Marsan, la parcelle cadastrée section AB n° 469 d'une surface de 1248 m<sup>2</sup> afin d'y réaliser la construction de cinq logements locatifs individuels adaptés aux personnes âgées.

**Accepte** cette transaction avec l'OPH des Landes pour un Euro.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents s'y rapportant.

**5- Avenant à la convention entre l'ADACL et la COMMUNE : prise en compte de la protection des données personnelles dans l'instruction des autorisations d'occupation des sols**

VU la délibération en date du 29/05/2015, concernant la signature d'une convention entre la commune et l'ADACL pour l'instruction des demandes d'Autorisations d'Occupation des Sols.

**Considérant** que le service ADS de l'ADACL collecte et traite des données à caractère personnel dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme,

**Considérant** que le traitement des données est soumis au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur en 2018,

Il convient de signer un avenant à la convention signée le 29/05/2015 avec l'ADACL pour la prise en compte de la protection des données personnelles dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention entre l'ADACL et la COMMUNE pour la prise en compte de la protection des données personnelles dans l'instruction des autorisations d'occupation des sols.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**6- Conservatoire des Landes Antenne du Pays d'Orthe : renouvellement de la convention pour la répartition des frais de fonctionnement 2018/2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler la convention établie entre la commune de ST LON et les communes membres de l'antenne « PAYS D'ORTHE » du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes (Cagnotte, Heugas). Elle prévoit la répartition des frais de fonctionnement de l'antenne pour l'année scolaire 2018/2019.

**7- Convention de prêt à usage en domaine public privé entre la commune et le SYDEC dans le cadre de la réalisation d'un réseau en fibre optique FTTH.**

Dans le cadre de la réalisation d'un réseau en fibre optique sur la commune de St Lon, Monsieur le Maire explique qu'il a été convenu avec le SYDEC que les infrastructures nécessaires au déploiement dudit réseau seront installées à titre gratuit sur la parcelle cadastrée AB n°83.

Il convient donc de signer une convention de prêt à usage de la parcelle concernée afin de permettre au SYDEC d'y installer un local technique et d'y accéder en permanence.

La convention est approuvée à l'unanimité.

**8- Composition conseil communautaire 2020 : Proposition d'accord local de répartition des sièges**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est envisagé un accord local permettant une meilleure représentativité des communes au sein du conseil communautaire.

Pour valider l'accord local, les communes devront délibérer avant le 31/08/2019.

## **9- Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune**

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

**CONSIDÉRANT** le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

**CONSIDÉRANT** l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

**CONSIDÉRANT** l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

**CONSIDÉRANT** que la libre administration des communes est bafouée

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**DÉCIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

**DÉCIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

## **10- Motion de soutien aux agents de l'ONF**

Le conseil municipal de SAINT LON LES MINES réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de poste et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissant le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique, et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

**Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient le personnel de l'office national des forêts et demande au gouvernement :**

- ✓ L'arrêt des suppressions de poste de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- ✓ Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales

- ✓ Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF au service de l'intérêt général et des générations futures.

#### **11- Composition du bureau de vote pour les élections Européennes du dimanche 26 mai 2019**

- ✓ **8h30 - 11h30** : Roger Larrodé, Danielle Castéra, Patrice Laulom, Josette Preuilho, Thomas Peyres
- ✓ **11h30 - 14h30** : Danielle Degos, Eric Labaste, Alain Chasseur, Christelle Pouyanné, Pierre Vendrios
- ✓ **14h30-19h00** : Roger Larrodé, Nathalie Marimpouy, Sophie Robert, Annie Boulain, Thierry Guillot, Jean-Pierre Laudinet

**Présence de tous à partir de 17h45 pour le dépouillement**

#### **12- Point sur les travaux de l'église**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux. Il explique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de plâtrerie pour les reprises en plâtre des plafonds, voûtes et murs de l'église. Pour réaliser ces travaux supplémentaires, trois plâtriers ont été consultés :

ENTREPRISES	MONTANT HT
Franck DARJO à LABATUT	7210. 00
ARREBAT à Bayonne	13 000. 00
ETCHELECOU à BRISCOUS	14 560. 00

Il est proposé de retenir l'entreprise DARJO pour un montant de 7210. 00 € HT. Adopté à l'unanimité  
Monsieur le Maire rappelle que l'association St Barthélémy participera financièrement à hauteur de 50 %.

Par ailleurs, suite aux préconisations de l'architecte, les quatre rosaces de clés de voutes seront restaurées.  
Montant des travaux : 2500 € qui seront entièrement pris en charge par l'association St Barthélémy.

#### **13- Association « Tous en Cirk »**

Avis favorable du conseil municipal pour la mise à disposition de la salle des associations un soir par semaine en fonction des disponibilités.

#### **14- Questions et informations diverses**

Jumelage : la commune de St Lon accueillera Champagnac les 8, 9 et 10 juin. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres avec le planning des manifestations à venir (fête de la bière, signature de la charte avec Champagnac, fête de la Musique, spectacle OLAIZOLA, fête de l'école).